

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 1^{er} juin 2023

ARRETE N° 2023-026

**Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)**

- Le Maire de la Commune de Propriano,
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 mai 2020,
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **samedi 03 juin 2023 à 15H00**,
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Madame Danielle, Toussainte DUVAL, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le samedi 03 juin 2023 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 15H00 le mariage de Monsieur Roger, Jacques, Gilles CIOCHETTO et Mademoiselle Aurélie, Michèle SAINT MAGNE.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

Fait à Propriano, le 1^{er} juin 2023
P/Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230601-2023-026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023



Ange LARI